

# Les greffes des associations en Hauts-de-France

*Toute déclaration, modification des statuts ou dissolution d'une association doit être signalée au greffe des associations. Pour cela, plusieurs options sont possibles: par internet, sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), par courrier ou en vous rendant sur place. Même s'il est préférable de faire ses démarches en ligne, cela n'est pas toujours évident. Voici donc un petit répertoire des greffes des associations en Hauts-de-France.*

## AISNE

### CHÂTEAU-THIERRY

Sous-préfecture de Château-Thierry  
Service des associations  
28 rue Saint-Crépin  
CS 40138  
02400 CHÂTEAU-THIERRY  
Tél : 03 60 09 80 56  
Mail : [solenne.courtais@aisne.gouv.fr](mailto:solenne.courtais@aisne.gouv.fr)

### SAINT-QUENTIN

Sous-préfecture de Saint-Quentin  
Service des associations  
22 rue de la Sous-préfecture  
BP 346  
02321 SAINT-QUENTIN Cedex  
03 60 09 81 11  
[sp-saint-quentin@aisne.gouv.fr](mailto:sp-saint-quentin@aisne.gouv.fr)

### LAON

Direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne  
23 rue Franklin Roosevelt - BP 545  
02001 LAON Cedex  
Tél : 03 60 81 50 00  
Mail : [ddcs-greffeassociations@aisne.gouv.fr](mailto:ddcs-greffeassociations@aisne.gouv.fr)

### VERVINS

Sous-préfecture de Vervins  
Bureau des associations  
2 rue Raoul-de-Coucy  
CS 20501  
02140 Vervins  
03 23 91 32 32  
[sp-vervins@aisne.gouv.fr](mailto:sp-vervins@aisne.gouv.fr)

## NORD

### AVESNES-SUR-HELPE

Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe  
1, rue Gossuin  
CS 80207  
59 363 Avesnes-sur-Helpe cedex  
Tél : 03 27 61 59 59  
Mail : [sp-avesnes@nord.gouv.fr](mailto:sp-avesnes@nord.gouv.fr)

### DOUAI ET LILLE

Sous-préfecture de Douai / Greffe  
des associations  
642, Boulevard Albert 1er  
CS 60709  
59 507 Douai cedex  
Tél : 03 27 93 59 83 (de 13h30 à 16h)  
Mail : [pref-associations@nord.gouv.fr](mailto:pref-associations@nord.gouv.fr)

### VALENCIENNES

Sous-préfecture de Valenciennes  
6, avenue des Dentellières  
CS 40469  
59 322 Valenciennes cedex  
Tél : 03 27 14 59 59  
Mail : [sous-prefecture.valenciennes@nord.pref.gouv.fr](mailto:sous-prefecture.valenciennes@nord.pref.gouv.fr)

### CAMBRAI

Sous-préfecture de Cambrai  
Place Fénelon  
CS 40393  
59 407 Cambrai cedex  
Tél : 03 27 72 59 59  
Mail : [sousprefecture.cambrai@nord.pref.gouv.fr](mailto:sousprefecture.cambrai@nord.pref.gouv.fr)

### DUNKERQUE

Sous-préfecture de Dunkerque  
27, rue Thiers  
CS 56535  
59 386 Dunkerque cedex 1  
Tél : 03 28 20 59 59  
Mail : [sp-dunkerque-associations@nord.gouv.fr](mailto:sp-dunkerque-associations@nord.gouv.fr)



## BEAUVAIS

DDCS de l'Oise  
13 rue Biot  
BP 30971  
60009 Beauvais Cedex

Tél : 03 44 06 48 00  
Mail : ddcg-grefe-asso@oise.gouv.fr

## PAS-DE-CALAIS

## ARRAS

Greffe des associations  
Bureau des Elections et de la Citoyenneté Direction de la Citoyenneté et des Libertés Publiques  
Préfecture du Pas-de-Calais  
Rue Ferdinand-Buisson  
62020 Arras Cedex 9

Tél : 03 21 23 87 70  
Mail : ddcg-ddva@pas-de-calais.gouv.fr

## SOMME

## AMIENS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
Pôle vie associative  
3, boulevard Guyencourt  
80027 AMIENS Cedex 1

Contact : Madame Roxane BURG  
Tél : 03 22 50 23 63  
Mail : roxane.burg@somme.gouv.fr

### A noter :

Le greffe des associations délivre un récépissé, par mail ou par courrier postal, dans les 5 jours suivant la remise du dossier complet de déclaration de création. Ce document comporte le numéro d'inscription de l'association au répertoire national des associations (RNA), qui doit être conservé car il est utile à l'association dans toutes les démarches qu'elle effectuera en son nom.

Source : [service-public.fr](http://service-public.fr)

### Bon à savoir :

Pour qu'une association acquière la personnalité morale et la capacité juridique, sa création doit faire l'objet d'une publicité au Journal Officiel des Associations et des Fondations d'Entreprises (JOAFE). La demande de publication au JOAFE est incluse dans le formulaire de déclaration (en ligne et cerfa). Pour pouvoir justifier de l'existence et de la capacité juridique de l'association, les dirigeants peuvent télécharger un justificatif de publication, qui est en fait une copie de l'annonce publiée au JOAFE, et qui doit être conservé durant toute la vie de l'association. Depuis janvier 2020, cette démarche est gratuite.

Source : [service-public.fr](http://service-public.fr)



La MRES fait partie des PIVA+, le réseau des lieux d'information et d'accompagnement à la vie associative en Hauts de France, un collectif riche de ses différences pour mieux accompagner la vie associative locale.

Les missions de base sont communes à tous. Elles portent essentiellement sur le projet associatif et sur la vie quotidienne de l'association (gouvernance, gestion administrative et financière) :

- Accueillir toute association ou porteur d'un projet associatif qui en exprime le besoin ;
- Informer sur le cadre juridique à prendre en compte, les ressources disponibles selon la demande ;
- Orienter vers les structures ou les réseaux compétents (associatifs, publics ou privés).

Retrouvez les coordonnées des PIVA Hauts-de-France : <https://piva-hdf.fr/>

Contact PIVA+ à la MRES :  
[n.carlier@mres-asso.org](mailto:n.carlier@mres-asso.org)



Partage du document selon les conditions de la Licence Créative Commons

Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités  
5 Rue Jules de Vicq, 59800 Lille · 03.20.52.12.02  
[mres@mres-asso.org](mailto:mres@mres-asso.org) · [www.mres-asso.org](http://www.mres-asso.org)